

Papiers Cartons



NOUVEAU !

A PARTIR DE JANVIER 2025

Lors du Conseil communal du 22 avril dernier, il a été décidé d'augmenter la fréquence du ramassage en porte-à-porte des papiers-cartons.

A partir de janvier 2025, il y aura donc 6 ramassages des papiers-cartons par an au lieu de 4 actuellement.

Une excellente nouvelle pour nous tous mais particulièrement pour nos amis commerçants qui devaient stocker des quantités importantes et monopoliser ainsi des espaces précieux.

Je profite du présent article pour vous rappeler quelques importantes consignes de tri car un petit rappel ne fait jamais de tort !

*Dominique Gillard,
Echevin de l'Environnement.*

**RAPPEL DE QUELQUES
IMPORTANTES
CONSIGNES DE TRI POUR
UN BON RECYCLAGE :**



Comment les déposer à la collecte ?

- Dépliez et aplatissez les boîtes en carton
- Enlevez les éléments en plastique
- Retirez le plastique entourant les revues
- Placez-les dans des sacs en papier, des caisses en carton ou des box réutilisables en plastique qui seront laissés sur place.
- Ne faites **pas de paquets ficelés**. Ceux-ci compliquent le tri qui a lieu après la collecte.

Interdits dans les papiers-cartons :

- Photos, papier peint, aluminium --> sac gris
- Papier et carton sale ou gras, essuie-tout --> sac bio

Quand à lieu la collecte ?

Pour trouver les dates de collecte dans votre rue :

- consultez le bulletin communal
- consultez le calendrier de collecte Idelux
- téléchargez l'application Recycle sur votre smartphone.